

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 avril 2014 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-033**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Vente trottoir* » qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, les 28, 29 et 30 mai 2014, entre 12 h et 21 h, et les 31 mai et 1er juin 2014, entre 12 h et 17 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-034**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Vente trottoir* », qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, les 29 et 30 mai 2014, entre 8 h et 21 h, le 31 mai entre 8 h et 23 h, et le 1er juin 2014, entre 8 h et 17 h, ainsi que le 28 mai 2014, de 12 h à 21 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-035**, permettant la fermeture de la circulation sur la rue Masson, entre les 1re et 12e Avenues, dans le cadre de l'événement « *Vente trottoir* », qui aura lieu du 29 mai 2014, à 8 h, au 1er juin 2014, à 18 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-037**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Grand Prix F1* », qui aura lieu sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique de même que dans la ruelle située entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent, de 0 h 01 le vendredi 6 juin 2014, à 3 h, le lundi 9 juin 2014, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-038**, permettant la fermeture de la circulation sur les rues suivantes : le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon; les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique; la ruelle entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre de l'événement « *Grand Prix F1* », qui aura lieu de 0 h 01 le vendredi 6 juin 2014 à 3 h, le lundi 9 juin 2014, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-039**, permettant l'installation et le maintien d'une bannière portant le nom de l'événement « *Grand Prix F1* » et de ses partenaires, du 22 mai 2014 au 16 juin 2014, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-041**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Fête de la Saint-Jean* », qui aura lieu sur la rue Saint-Zotique, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien, entre 16 h et 22 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-042**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Jazz dans la Petite Italie* », qui aura lieu dans le secteur de la Petite Italie, entre les rues Jean-Talon et Saint-Zotique entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Drolet, sur les terrasses des restaurants et cafés seulement, de 17h à 19h du jeudi 26 juin au dimanche 6 juillet 2014, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-043**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Jazz dans la Petite Italie* », qui aura lieu dans le secteur de la Petite Italie entre les rues Jean-Talon et Saint-Zotique entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Drolet, sur les terrasses des restaurants et cafés seulement, de 17h à 19h du jeudi 26 juin au dimanche 6 juillet 2014, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-044**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Fête sur la rue Dante* » qui aura lieu sur la rue Dante, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien, les 6 et 13 juillet 2014, entre 7 h et 18 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-045**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « Fête sur la rue Dante », qui aura lieu sur la rue Dante, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien, les 6 et 13 juillet 2014, entre 7 h et 18 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-046**, permettant la fermeture temporaire de la circulation sur la rue Dante, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien, dans le cadre de l'événement « *Fête sur la rue Dante* », qui aura lieu les 6 et 13 juillet 2014, entre 7 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-047**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Atmosph'Air sur la Plaza* » qui aura lieu sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, le 9 juillet 2014, entre 9 h et 18 h, les 10 et 11 juillet 2014, entre 9 h et 22 h, le 12 juillet 2014, entre 9 h et 17 h, ainsi que sur la rue Bélanger (uniquement) entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, du 8 juillet 2014 à 7 h au 13 juillet 23 h 59, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-048**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Atmosph'Air sur la Plaza* », qui aura lieu sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, le 9 juillet 2014, entre 7 h et 18 h, les 10 et 11 juillet 2014, entre 7 h et 22 h, le 12 juillet 2014, entre 7 h et 19 h et le 13 juillet 2014, entre 7 h et 17 h ainsi que sur la rue Bélanger (uniquement) entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, du 8 juillet 2014 à 7 h au 13 juillet 23 h 59, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-049**, permettant la fermeture de la circulation sur les rues suivantes : la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon; et la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, dans le cadre de l'événement « *Atmosph'Air sur la Plaza* », qui aura lieu le 9 juillet 2014, de 7 h à 19 h, le 10 juillet 2014, de 7 h à 23 h, le 11 juillet 2014, de 7 h à 23 h, le 12 juillet 2014, de 7 h à 20 h et le 13 juillet 2014, de 7 h à 20 h. En ce qui concerne la rue Bélanger, la fermeture est autorisée du 8 juillet 2014 à 7 h, au 13 juillet 2014, à 23 h 59, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-050**, permettant l'installation et le maintien d'une bannière portant le nom de l'événement « *Atmosph'Air sur la Plaza* » et de ses partenaires, du 18 juin 2014 au 17 juillet 2014, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-055**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « Vente trottoir nouveaux résidents » qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, les 2, 3 et 4 juillet 2014, entre 12 h et 21 h, et les 5 et 6 juillet 2014, entre 12 h et 17 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-056**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Vente trottoir nouveaux résidents* », qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, les 2, 3 et 4 juillet 2014, entre 8 h et 21 h et les 5 et 6 juillet 2014, entre 8 h et 17 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-057**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Semaine italienne de Montréal 2014* » qui aura lieu sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, sur l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark, ainsi que sur la rue Dante, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Henri-Julien, du 15 au 17 août 2014 inclusivement, entre 9 h et 23 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-058**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Semaine italienne de Montréal 2014* », qui aura lieu sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, sur l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark ainsi que sur la rue Dante, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Henri-Julien, du 15 au 17 août 2014 inclusivement, entre 8 h 30 et 23 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-059**, permettant la fermeture de la circulation sur les rues suivantes : le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon; les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique; l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark; la rue Dante, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Henri-Julien, dans le cadre de l'événement « *Semaine italienne de Montréal 2014* », qui aura lieu de 0 h 01 le vendredi 15 août 2014 à 10 h le lundi 18 août 2014, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-060**, permettant l'installation et le maintien d'une bannière portant le nom de l'événement « *Semaine italienne de Montréal 2014* » et des partenaires, qui aura lieu sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, sur l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark ainsi que sur la rue Jean-Talon, entre les rues Saint-Denis et Marconi, du 16 juillet 2014 et doivent être enlevées au plus tard le 28 août 2014, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-061**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Semaine italienne de Montréal 2014* » qui aura lieu sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, les 21 et 22 août 2014, entre 9 h et 22 h, le 23 août 2014, entre 9 h et 19 h et le 24 août 2014, entre 9 h et 17 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-062**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Vente trottoir de la rentrée* », qui aura lieu sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, les 21 et 22 août 2014, entre 7 h et 22 h, le 23 août 2014, entre 7 h et 19 h et le 24 août 2014, entre 7 h et 17 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-063**, permettant la fermeture de la circulation sur les rues suivantes : la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon; la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, dans le cadre de l'événement « *Vente trottoir de la rentrée* », qui aura lieu le 21 août 2014, de 7 h à 23 h, le 22 août 2014, de 7 h à 23 h, le 23 août 2014, de 7 h à 20 h, et le 24 août 2014, de 7 h à 20 h. En ce qui concerne la rue Bélanger, la fermeture est autorisée du 21 août 2014, à 7 h au 24 août 2014, à 19 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-067**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Vente trottoir Halloween* » qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, le 25 octobre 2014, entre 12 h et 17 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-068**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Vente trottoir Halloween* », qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12e Avenue, le 25 octobre 2014, entre 8 h et 17 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-069**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Défilé des rêves* » qui aura lieu sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, le 28 novembre 2014, entre 16 h et 21 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-070**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *Défilé des rêves* », qui aura lieu sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, le 28 novembre 2014, entre 16 h et 21 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-071**, permettant la fermeture de la circulation sur les rues suivantes : la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon (fermeture de rue); la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André (fermeture de rue); le boulevard Rosemont côté nord, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André (stationnement interdit de 16 h à 20 h); le boulevard Rosemont côté sud, entre les rues Saint-Hubert et l'avenue De Chateaubriand (stationnement interdit de 16 h à 20 h); la rue Jean-Talon côté sud, entre les avenues De Chateaubriand et Christophe-Colomb (fermeture de rue et stationnement interdit de 19 h à 21 h); l'avenue Christophe-Colomb côté ouest, entre les rues Jean-Talon et Bélanger (longueur d'environ 100 m, stationnement interdit entre 19 h et 21 h); la rue de Bellechasse, entre la rue Saint-André et l'avenue De Chateaubriand (fermeture temporaire de 19 h à 20 h); la rue de Bellechasse, entre la rue Saint-André et l'avenue De Chateaubriand (fermeture temporaire de 19 h à 20 h); la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-André et l'avenue De Chateaubriand (fermeture temporaire de 19 h à 20 h 30); la rue Bélanger, entre la rue Saint-André et l'avenue De Chateaubriand (fermeture temporaire de 16 h à 21 h), dans le cadre de l'événement « *Défilé des rêves* », qui aura lieu le 28 novembre 2014, entre 16 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-072**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *L'Autre Marché, Angus* » qui aura lieu sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau, les 13, 20 et 27 juin 2014, les 4, 11, 18 et 25 juillet 2014, les 1, 8, 15, 22 et 29 août 2014, les 5, 12, 19 et 26 septembre 2014 ainsi que les 3, 10 et 17 octobre 2014, de 7 h à 22 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-073**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non et d'articles promotionnels sur le domaine public dans le cadre de l'événement « *L'Autre Marché, Angus* », qui aura lieu sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau, les 13, 20 et 27 juin 2014, les 4, 11, 18 et 25 juillet 2014, les 1, 8, 15, 22 et 29 août 2014, les 5, 12, 19 et 26 septembre 2014 ainsi que les 3, 10 et 17 octobre 2014, de 7 h à 22 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-074**, permettant la fermeture de la circulation sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau, dans le cadre de l'événement « *L'Autre Marché, Angus* », qui aura lieu les 13, 20 et 27 juin 2014, les 4, 11, 18 et 25 juillet 2014, les 1, 8, 15, 22, et 29 août 2014, les 5, 12, 19 et 26 septembre 2014 ainsi que les 3, 10 et 17 octobre 2014, de 7 h à 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-075**, permettant l'installation et le maintien d'une bannière portant le nom de l'événement « *L'Autre Marché, Angus* » et de ses partenaires, sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau, du 4 juin 2014 au 24 octobre 2014, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 20 mai 2014

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., O.M.A

Secrétaire d'arrondissement